RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.N.M.

Société Civile au Capital de 148.200 Euros

Siège social : 12, rue Jean Elysée Dupuy

69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

479 585 192 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISONS DES CO-GERANTS
DU 9 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-cinq
Le 9 Janvier
A 11H00
Au siège social

Madame Karine SEVREZ et Monsieur IGOR BRINTET rappellent que l'Assemblée générale extraordinaire en date de ce jour a autorisé la gérance à effectuer le rachat par la Société d'ici le 31 Janvier 2025 de la totalité des 104 parts sociales appartenant à Monsieur Laurent SEVREZ et de la totalité des 4 parts sociales appartenant à Madame Catherine VEYDARIER soit un total de 108 parts sociales de 570 € de valeur nominale chacune, émises par la Société et détenues par chacun d'eux moyennant un prix global de QUATRE VINGT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (80.460) Euros, soit 745 Euros chaque part sociale et leur a donné tous pouvoirs à cet effet.

Ceci rappelé,

Ils constatent donc la réalisation de la réduction de capital, de même que la modification des articles 6 et 7 des statuts :

« **ARTICLE 6 – APPORTS**

……
L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 Janvier 2025 a décidé de réduire le capital social d'une somme de 61.560 € pour le ramener de la somme de 327.180 € à la somme de **265.620** €. »

Le reste de l'article demeurant inchangé.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE SIX CENT VINGT (265.620) euros**.

Il est divisé en **QUATRE CENT SOIXANTE SIX** (466) parts sociales de 570 euros de valeur nominale chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

A Monsieur Karine SEVREZ	182 parts
A Monsieur Igor BRINTET	284 parts
TOTAL	466 parts. »

Il est procédé immédiatement au rachat par la société ANM de la totalité des 104 parts sociales appartenant à Monsieur Laurent SEVREZ et de la totalité des 4 parts sociales appartenant à Madame Catherine VEYDARIER moyennant le prix global de QUATRE VINGT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (80.460) Euros qui est réglé comptant ce jour.

Ce rachat a lieu conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, et ne donnera lieu à aucun acte distinct que le présent ¨procès-verbal de constatation.

Ils donnent tous pouvoirs au porteur du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les co-gérants.



